Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉORGANISATION AU DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

Le Conseil d'Etat renforce la gestion des transports et crée un Service de la mobilité

Le Conseil d'Etat a approuvé le projet du Département des infrastructures de se donner les moyens de planifier et de gérer les transports de manière optimale et de créer à cet effet un nouveau Service de la mobilité. Celui-ci reprendra la totalité des missions de l'actuel Service des transports, ainsi que les tâches de planification dans le domaine des transports du Service des routes et du Service de l'aménagement du territoire.

Les tâches de planification des transports sont actuellement dispersées dans trois services : le Service des routes s'occupe des transports privés et le Service des transports des transports publics. Le Service de l'aménagement du territoire intervient quant à lui dans des études régionales et lors de la révision du Plan directeur cantonal. Avec un Service de la mobilité, l'entier des tâches de planification seront regroupées dans la même entité et une approche multimodale pourra être développée. L'évolution dans ce secteur montre en effet que seules des solutions qui intègrent aussi bien les transports privés que publics ainsi que les modes de mobilité douce sont à même d'apporter des réponses satisfaisantes aux besoins de la population, dans le respect des dispositions légales sur la protection de l'environnement.

La mission du Service de la mobilité consistera notamment à définir les besoins en infrastructures de transports et à planifier les investissements correspondants. Il sera également chargé de commander les prestations des transports publics régionaux auprès des entreprises concernées.

Le Service des transports verra la totalité de ses tâches reprises par le nouveau service. Le Service des routes ne s'occupera plus de planification mais continuera d'assurer l'entretien du réseau routier et de gérer les constructions planifiées par le

Service de la mobilité et décidées par les instances politiques.

Dans un premier temps, le Service des transports sera doté d'une " cellule de la mobilité" chargée de mettre en place les bases de travail du nouveau service. Dans une seconde étape, courant 2003, le Service des transports deviendra le Service de la mobilité. Cette réorganisation se fera essentiellement par des transferts internes de postes.

Le rapport " Vers la création d'un Service de la mobilité " est disponible à l'adresse www.dinf.vd.ch.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 juin 2002

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 / 316 70 01 M. Dominique Hayoz, directeur-adjoint du Service du personnel et président du groupe de projet, tél. 021 / 316 19 31